



HM

2011/013

République Française
Département
NIEVRE

Extrait du registre
des délibérations de la commune de Commune de CESSY LES BOIS
séance du 02/12/2011

Date de la convocation
21/11/2011

Date d'affichage
21/11/2011

Nombres de membre
Afférents au Conseil
municipal : 11
En exercice : 11
Votants : 9

L'an 2011 et le 2 Décembre à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de MASSÉ Henri, Maire

Présents : M. MASSÉ Henri, Maire, Mme TOUAK Chantal, Melle TIXIER Céline, MM : BERNIER Yves, DEBARD François, PASCAULT Gérard, PAUTRAT Jean-Louis, PETIT Yves.

Absents : Mrs MASSÉ Marcel, LAPERT Christian.

Absent ayant donné procuration : Monsieur BLOND Pierre donne procuration à Monsieur MASSÉ Marcel.

Secrétaire : - Mademoiselle TIXIER Céline.

Réf : 2011-013

A l'unanimité
Pour : 9
Contre : 0
Abstentions : 0

Objet de la délibération : - Création ligne a grande vitesse Paris/Orléans/Clermont-Ferrand/Lyon.

Mention exécutoire : Non

Le Conseil Municipal a pris connaissance du projet de création d'une ligne à grande vitesse dite POCL. Au regard de l'enjeu d'aménagement du territoire mais aussi intérêt économiques et environnementaux, le Conseil Municipal apporte son soutien au scénario " médian " avec un décrochement de la ligne à Gien afin de desservir les villes de Cosne-Cours-sur-Loire et Nevers.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
SOUS-PREFECTURE
le : 02/12/2011

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Affiché le 02/12/2011

Pour copie conforme:

En Mairie, le 02/12/2011

et publication ou notification
du : 02/12/2011

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture, le 02/12/2011 et de la publication le 02/12/2011

A Cessy les Bois, le 02/12/2011

Le Maire,

SOUS-PREFECTURE DE COSNE-SUR-LOIRE

REÇU LE - 6 DEC. 2011



Application de l'article 2
de la loi n° 82213 du 2 Mars 1982 modifiée